

Prénom, Nom :, le

Syndic de Copropriété :

Adresse :

CP-VILLE :

À S.A. ENEDIS
Monsieur Philippe MONLOUBOU
Président du Directoire
34, place des Corolles
92400 COURBEVOIE

Lettre recommandée AR

N°

Adresse de la copropriété :
.....

Objet : Décision de l'Assemblée Générale des copropriétaires de revendiquer la propriété des colonnes montantes électriques.

Monsieur le Président,

L'article **176 de la loi ELAN** n° 2018-1021 du **23 novembre 2018** dispose que dans les biens immeubles détenus en copropriété par plusieurs copropriétaires différents, ou en cas de bâtiments séparés situés sur une même parcelle cadastrale, **la propriété des « colonnes montantes électriques » sera automatiquement transférée**, à l'issue d'un « délai de **deux ans** », « **à titre gratuit** » et « **sans contrepartie** », au « gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité » ENEDIS, sauf si les copropriétaires en « **revendiquent la propriété** » (art. L. 346-2. du Code de l'énergie).

L'examen juridique des conditions dans lesquelles s'effectuerait ce transfert de propriété démontre qu'il **porte atteinte à la propriété**.

C'est pourquoi l'**Assemblée Générale de la copropriété réunie le** **a adopté une résolution par laquelle elle revendique la propriété des colonnes montantes électriques.**

Vous trouverez ci-joint la **copie certifiée conforme de cette décision**.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil syndical / Le Syndic de copropriété

Signatures

Copie au Président du Conseil syndical

Pièce jointe :

Copie certifiée conforme de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale des copropriétaires, par laquelle elle a décidé de revendiquer la propriété des colonnes montantes électriques.

Nom de la copropriété :

Adresse :

CP-VILLE :

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des copropriétaires :

REVENDEICATION DE LA PROPRIÉTÉ DES COLONNES MONTANTES ÉLECTRIQUES

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- **Décide de revendiquer** la propriété des colonnes montantes électriques ;
- **Mandate le Syndic** de copropriété afin qu'il transmette, en lettre recommandée avec AR, la présente résolution au gestionnaire du réseau de distribution électrique ENEDIS au plus tôt, et au plus tard le 1^{er} novembre 2020.

Résolution adoptée : Voix POUR

..... Voix CONTRE

..... ABSENTION(S)

Certifiée conforme au PV de l'Assemblée Générale du

Le Syndic de Copropriété

Signature